

Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, les points suivants ont été étudiés :

Une proposition de vente a été faite concernant une partie des parcelles A 790 et A 1186 pour une superficie de 14 000 m² à hauteur de 3 € le mètre carré.

Les finances de la commune ne permettant pas d'acquérir le terrain aux conditions demandées par le propriétaire. L'équipe municipale fait une nouvelle proposition pour l'achat du terrain pour une superficie inférieure soit 5 624 m² à 3 € soit pour un montant de 16 872 €, elle se conforme ainsi à la proposition du prix au mètre carré du vendeur, l'équipe municipale insiste sur le fait que l'achat de ce terrain sera conditionné à l'obtention du permis de construire pour la future salle des fêtes.

Pour information, la commune va percevoir très prochainement un acompte du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2015-2016 d'un montant de 2 106.67 euros.

Les agents communaux ont, entre autres travaux habituels, installé les décorations de Noël, installé le défibrillateur près de la porte de la salle des fêtes et distribué les colis aux anciens ainsi qu'aux personnes handicapées.

Un projet de division parcellaire est soumis à l'équipe municipale, il concerne la propriété de l'indivision BERNARDIN (parcelles D 1583 et D 534 au lieu-dit « Arpent »), il n'est fait aucune objection au projet, le dossier de déclaration préalable devrait être déposé en mairie très prochainement.

Un conseiller fait le compte-rendu des réunions du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015. Le nouvel espace de la piscine de Pont de Vaux devrait être mis en service le 4 janvier 2016.

Délibération :

Vu le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) et la proposition de Monsieur le Préfet de fusionner le Syndicat Mixte de CROCU avec le syndicat Mixte ORGANOM.

Monsieur le Maire expose que les membres du Syndicat Mixte de CROCU ne comprennent pas cette proposition de Monsieur le Préfet, qu'ils s'opposent à ce projet, et qu'ils demandent l'abandon de cette proposition pour les raisons suivantes :

- Le Syndicat Mixte de CROCU, créé en 2001, est le fruit d'une collaboration étroite depuis 1992 entre les Communautés de Communes de Pont de Vaux et de St Trivier de Courtes pour le traitement des ordures ménagères de leurs territoires. Dans cette réalisation les deux communautés de communes ont instauré une solidarité technique et financière. A ce jour les administrés du territoire ont déjà financé une partie de leur production future de déchets et une partie du réaménagement final de cette installation au travers des provisions réglementaires constituées annuellement (provision de réaménagement final en 2034).

- En 1998, redoutant une unité de traitement éloignée dont le coût risquait de devenir rapidement prohibitif, les élus des deux intercommunalités, décident par délibération la mise aux normes de la décharge de CROCU. Ils décident de faire de ce site un centre de stockage de déchets non dangereux en provenance exclusive des communes des cantons de Pont de Vaux et de St Trivier de Courtes.

- De plus, lors de l'enquête publique, les élus se sont engagés à ne recevoir que les déchets de leur territoire. Cette installation de stockage de déchets non dangereux respecte les contraintes techniques réglementaires et même au-delà sur les points les plus sensibles (étanchéité, traitement des lixiviats, traitement des biogaz). Elle prévoit la valorisation de la fraction fermentescible par son compostage. Elle apporte enfin une solution fiable sur le plan technique et environnemental, et dont le coût reste raisonnable pour les déchets des deux cantons, 24 communes, 16 314 habitants, pour une durée de vie de 30 ans.

-Au fil des années, le Syndicat Mixte de CROCU, a su investir à la taille de son périmètre, et a su s'entourer de personnel et de prestataires compétents pour l'exploitation et le respect de la réglementation. En aucun cas le Syndicat Mixte de CROCU ne peut être remis en cause pour un manque de compétence pour la gestion d'une telle installation.

- Le Syndicat Mixte de CROCU est impliqué dans une gestion durable de proximité pour ses déchets. Il incite ses communautés de communes membres à « jeter mieux » en les aidant à trouver de nouvelles filières de valorisation pour réduire le tonnage de déchets enfouis.

- Le Syndicat Mixte de CROCU, certifié ISO 14001, depuis de nombreuses années, a une politique environnementale durable. Il répond à deux principes, mis en avant par la réglementation, qui sont les principes de proximité et de responsabilité. Il permet de traiter les déchets de son territoire et au plus près de son lieu de production et par conséquent limite les impacts liés au transport et les dépenses liées à la collecte.

- De plus, le tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage adopté par ORGANOM est en phase d'expérimentation et donc sans certitude de résultats techniques et financiers, alors que le site du Syndicat Mixte de CROCU fonctionne depuis plus de 10 ans (2004) sans anomalies et au moindre coût, en témoigne le suivi d'exploitation (réunion mensuelle, analyses réglementaires effectuées conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation, suivi de la DREAL)

- Enfin, le cas du Syndicat Mixte de CROCU ne semble pas être concerné par la loi NOTRE, puisque son périmètre est positionné sur deux EPCI différents.

Il propose de suivre la position des membres du Syndicat Mixte de CROCU. Sur quoi, le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision du Syndicat Mixte de CROCU de demander à Monsieur le Préfet de :

- conserver le Syndicat Mixte de CROCU,

- revoir le projet de schéma de coopération intercommunale pour cette partie.

- accorder un rendez-vous aux représentants du Syndicat Mixte de CROCU pour qu'ils expliquent de vive voix leur position.

CONFIRME sa position en adéquation avec les membres du Syndicat Mixte de CROCU

Le repas annuel des sapeurs-pompiers du samedi 12 décembre s'est très bien passé.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le dimanche 3 janvier 2016 à 11 h 00.

Concernant la préparation du bulletin municipal, une réunion de la commission communication est prévue le mardi 22 décembre à 19 h 30 à l'école.

QUESTIONS DIVERSES :

Résultats des élections régionales de la commune de CHEVROUX :

Au premier tour :

M. Christophe BOUDOT Liste : [Liste Front National présentée par Marine LE PEN](#)

FN 43.91% 119 voix

M. Laurent WAUQUIEZ Liste : [WAUQUIEZ 2015, un nouveau souffle pour notre région LE GRAND RASSEMBLEMENT de la DROITE et du CENTRE](#)

UD 26.94% 73 voix

M. Jean-Jack QUEYRANNE Liste : [NOUS, C'EST LA RÉGION](#)

UG 15.87% 43 voix

M. Jean-Charles KOHLHAAS Liste : [LE RASSEMBLEMENT CITOYEN, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE](#)

VEG 3.69% 10 voix

M. Gerbert RAMBAUD Liste : [DEBOUT LA FRANCE AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN](#)

DLF 3.32% 9 voix

Mme Cécile CUKIERMAN Liste : [L'Humain d'abord, avec la gauche républicaine et sociale](#)

COM 3.32% 9 voix

Mme Chantal GOMEZ Liste : [Lutte ouvrière - Faire entendre le camp des travailleurs](#)

EXG 2.58% 7 voix

M. Alain FÉDÈLE Liste : [L'UPR, avec François ASSELINEAU - LE PARTI QUI MONTE malgré le silence des médias](#) DIV 0.37% 1 voix

M. Eric LAFOND Liste : [100% CITOYEN](#)

DVD

Abstention 348 (54.98%)

Inscrits : 633

Exprimés : 271 (95.09%)

Votants : 285 (45.02%)

Blancs : 13 (4.56%)

Nuls : 1 (0.35%)

Au second tour :

M. Laurent WAUQUIEZ Liste : [WAUQUIEZ 2015, un nouveau souffle pour notre région LE GRAND RASSEMBLEMENT de la DROITE et du CENTRE](#)

UD38.26% 132 voix

M. Christophe BOUDOT Liste : [Liste Front National présentée par Marine LE PEN](#)

FN36.52% 126 voix

M. Jean-Jack QUEYRANNE Liste : [NOUS, C'EST LA RÉGION](#)

UG25.22% 87 voix

Abstention 277 (43.76%)

Inscrits : 633

Exprimés : 345 (96.91%)

Votants : 356 (56.24%)

Blancs : 10 (2.81%)

Nuls : 1 (0.28%)

Sièges à pourvoir : 0

Point sur le projet Eoliennes de l'entreprise VALOREM :

Le projet Eolien avance, un SODAR (appareil de télédétection en météorologie) va être installé fin janvier, et un mât de mesure sera installé en février par la société ENCIS VIND pour 18 mois, il fera entre 40 et 60 mètres de hauteur.

Campagne de sensibilisation « réagir en cas d'attaque terroriste » :

La Préfecture a adressé à toutes les mairies des fiches d'information sur les attitudes à adopter en cas d'attaque terroriste. Conformément aux directives préfectorales, les plans des locaux de l'école de Chevroux seront transmis en Gendarmerie.

CHEVROUX LE 22 DECEMBRE 2015